



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2585

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Rue Pierre Carbon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2585**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Rue Pierre Carbon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de la rue Pierre Carbon à Fontaines sur Saône est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue Pierre Carbon constitue l'entrée de ville depuis le quai de Saône. Elle est en sens unique avec des usages nombreux et multiples :

- commerces de proximité,
- salle des fêtes,
- transit en direction de Fontaines Saint Martin,
- 3 lignes TCL.

II - Projet

Le périmètre de ce projet comprend la rue Pierre Carbon, la place de la Liberté, espace central de la commune et un tronçon de la rue Gambetta, voie desservant la Poste et la Mairie.

L'objectif de ce projet est de créer une véritable zone 30 afin de favoriser la circulation des modes doux et de rendre l'entrée de ville la plus attractive possible.

Le projet prévoit :

- la réorganisation du stationnement longitudinal,
- la réfection totale de la chaussée avec la création de trois plateaux surélevés afin de sécuriser les traversées piétonnes,
- la création d'un double-sens cyclable permettant de favoriser les échanges modes doux entre le centre-ville et le quai de Saône,
- la mise en sens unique du tronçon de la rue Gambetta entre la place de la Liberté et la rue Escoffier Rémond,
- la création d'espaces verts plantés avec des arbres d'alignement et des jardinières en forme d'îlot au niveau de la place de la Liberté,
- la reprise du réseau d'eau potable.

III - Coût

L'opération rue Pierre Carbon a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme en 2017 d'un montant de 67 200 € pour la prise en charge des études (AP Etudes).

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 1 196 800 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 30 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux en investissement.

IV - Planning

Les travaux seront réalisés de juillet 2018 à mai 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la rue Pierre Carbon à Fontaines sur Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie, pour un montant de 1 196 800 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal et 30 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux en investissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- budget principal : 500 000 € TTC en dépenses en 2018 et 696 800 € TTC en dépenses en 2019 sur l'opération n° 0P09O5367,

- budget annexe des eaux : 30 000 € HT en dépenses en 2018 sur l'opération n° 1P09O5367.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 264 000 € TTC pour le budget principal en dépenses (dont 67 200 € déjà individualisés via l'AP Etudes) et 30 000 € HT pour le budget annexe des eaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.